

N°	Désignation de la nature de la prestation	Unité	Prix unitaire € ^{HT} au 4/02/2022	Taux TVA au 4/02/2022	Prix unitaire € ^{TTC} au 4/02/2022
Prestations liées au service à l'utilisateur					
1. Gestion administrative et financière avec l'utilisateur					
1.1	Frais d'accès au service exigible lors de la souscription d'un abonnement	U	35 €	10%	38,5 €
1.2	Ouverture ou fermeture d'un branchement ou de compteur (scellé etc...) à l'initiative de la collectivité	U	80 €	10%	88,0 €
1.3	Ouverture ou fermeture d'un branchement ou de compteur (scellé etc...) à l'initiative de l'abonné	U	80 €	20%	96,0 €
1.4	Indemnité pour course vaine (absence de l'utilisateur au rdv sans qu'il en informe le service au moins 2 heures avant le début de la plage horaire)	U	50 €	10%	55,0 €
1.5	Relevé visuel supplémentaire à la demande de l'utilisateur ou pour un usager ayant refusé la télérelève	U	35 €	10%	38,5 €
1.6	Frais de déplacement pour encaissement par agent chez l'utilisateur	U	30 €	10%	33,0 €
1.9	Penalités pour retard de paiement (lettre simple- deuxième relance)	U	7 €	10%	7,7 €
1.10	Penalités pour retard de paiement (lettre recommandée-troisième relance)	U	15 €	10%	16,5 €
2. Gestion compteur pose et dépose					
2.1	Pose ou dépose pour un compteur 15 à 32 mm	U	80 €	10%	88,0 €
2.2	Pose ou dépose pour un compteur 40 mm	U	150 €	10%	165,0 €
2.3	Pose ou dépose pour un compteur 50 à 80 mm	U	350 €	10%	385,0 €
2.4	Pose ou dépose pour un compteur 100 mm	U	800 €	10%	880,0 €
2.5	Remplacement de compteur gélé suite à défaut de surveillance de l'utilisateur ou détérioré du fait de l'utilisateur 15 à 32 mm	U	150 €	10%	165,0 €
2.6	Remplacement de compteur gélé suite à défaut de surveillance de l'utilisateur ou détérioré du fait de l'utilisateur 40 mm	U	280 €	10%	308,0 €
2.7	Remplacement de compteur gélé suite à défaut de surveillance de l'utilisateur ou détérioré du fait de l'utilisateur 50 à 80 mm	U	525 €	10%	577,5 €
2.8	Remplacement de compteur gélé suite à défaut de surveillance de l'utilisateur ou détérioré du fait de l'utilisateur 100 mm	U	1 200 €	10%	1 320,0 €
3. Eau potable - contrôle et utilisation frauduleuse					
3.1	Vérification et entretien d'un branchement à la demande d'un abonné et contrôle du débit avec fiche d'intervention y compris frais d'étalonnage sur banc d'essai compteur à la demande de l'utilisateur.	U	150 €	20%	180,0 €
3.2	Tout acte volontaire ou involontaire entraînant une pollution du réseau public par retour d'eau	U	1 500 €	10%	1 650,0 €
3.3	Manoeuvres de robinets et de vannes sur le réseau public non autorisé par la collectivité	U	250 €	10%	275,0 €
3.4	Forfait de pénalité pour utilisation frauduleuse ou vol d'eau d'un poteau ou borne incendie	U	800 €	10%	880,0 €
3.5	Part variable applicable sur les volumes liés à l'utilisation ou vol d'eau sur un poteau ou borne incendie Les volumes estimés par le service client par croisement des méthodes suivantes : - Moyenne des 3 dernières années, sous réserve de données et de représentativité de la mesure. - Estimation sur la base de 30 m ³ /h	m ³	8 €	10%	8,8 €
3.6	Forfait de pénalité pour intervention illicite sur le système de comptage par abonnée (retournement, bris des scellés, by pass, etc..)	U	400 €	10%	440,0 €
3.7	Part variable applicable sur les volumes liés à l'utilisation les vols d'eau et fraude comptage Les volumes estimés par le service client par croisement des méthodes suivantes : - Moyenne des 3 dernières années, sous réserve de données et de représentativité de la mesure. - Taille du ménage avec dotation sanitaire de 150 l/EH/j en appartement et 250 l/EH/j en maison.	m ³	8 €	10%	8,8 €
4. Ensemble mobile de comptage sur poteau incendie					
4.1	Forfait de mise en service de l'installation de comptage sur PI	j	60 €	20%	72,0 €
4.2	Fourniture exceptionnelle eau potable à partir d'un dispositif incendie hors forfait de mise en service (limite de 10 m ³ /j)	j	30 €	10%	33,0 €
4.3	Fourniture exceptionnelle eau potable à partir d'un dispositif incendie hors forfait de mise en service (au delà de 10 m ³ /j)	m ³	3 €	10%	3,3 €
Actualisation des tarifs					
<p>Une actualisation des tarifs ci-dessus sera réalisée chaque 1er janvier de l'année N en fonction de l'indice de septembre de l'année N-1. Pour l'ensemble des tarifs, l'actualisation sera faite sur la base de l'indice ICHT-E - indice septembre 2021 à 122,8 avec parution le 07/01/2022 selon la formule suivante :</p> $P_n = P_0 * [ICHT-E_{septembre N} / ICHT-E_{septembre 2021}]$					